

Pilotage et prise de vue aérienne professionnelle par drone

RS5325 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	323, 232
Formacode(s)	31862
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	16/12/2020
Date d'échéance	16/12/2023

Certificateur(s)

DRONE ON AIR · SIRET : 79840856300038

Partenaires habilités

12 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 12 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
APF FRANCE HANDICAP	77568873207728	Former et organiser l'évaluation
AZUR-360	88045011900016	Former et organiser l'évaluation
DOUZE DRONES	89375544700016	Former et organiser l'évaluation
DRONE OCEAN INDIEN	81936045400014	Former et organiser l'évaluation
DRONE PRO 360 GRAND EST	82877537900021	Former et organiser l'évaluation
DRONE UNIVERSITY	89743581400016	Former et organiser l'évaluation
DRONE VOLT	53197005100037	Former et organiser l'évaluation
FREDERIC AROCO ZABALLOS	83520511300029	Former et organiser l'évaluation
LUDOVIC SANS	38352717300041	Former et organiser l'évaluation
LYCEE POLYVALENT NIEPCE BALLEURE	19710012600048	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 12 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs5325-pilotage-et-prise-de-vue-aerienne-professionnelle-par-drone/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le dispositif s'adresse, dans un cadre professionnel et dans le strict respect de la réglementation en vigueur en France et en Europe, exclusivement aux salariés ou non salariés ainsi qu'aux administrations souhaitant utiliser un drone pour réaliser des prises de vues aériennes dans les domaines techniques et de l'image.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Préparer une mission drone professionnel dans le respect des réglementations Françaises et Européennes en assurant la sécurité pour les tiers et les autres usagers de l'espace aérien

Préparer son aéronef et les capteurs embarqués pour réaliser une mission de prise de vue aérienne à visée

professionnelle

Voler en suivant les trajectoires prédéfinies pour sa mission dans les conditions normales préalablement définies

Gérer les situations anormales qu'il peut rencontrer au cours de sa mission professionnelle

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Décret n°2018-67 du 2 février 2018 relatif à la formation exigée des télépilotes qui utilisent des aéronefs civils circulant sans personne à bord à des fins autres que le loisir

Arrêté du 17 décembre 2015 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord

Arrêté du 17 décembre 2015 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent

Arrêté du 18 mai 2018 relatif aux exigences applicables aux télépilotes qui utilisent des aéronefs civils circulant sans personne à bord à des fins autres que le loisir

Le règlement délégué (UE) 2019/945 de la Commission du 12 mars 2019 relatif aux systèmes d'aéronefs sans

équipage à bord

et aux exploitants, issus de

pays tiers, de systèmes d'aéronefs sans équipage à bord;

Le règlement d'exécution (UE) 2019/947 de la Commission du 24 mai 2019 concernant les règles et procédures applicables à l'exploitation d'aéronefs sans équipage à bord.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre détenteur du certificat d'aptitude théorique télépilote délivré par la DGAC. Etre porteur d'un projet professionnel visant la prise de vue aérienne au moyen d'un drone.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Deux membres externes :

- un télépilote professionnel avec plus de 2 années d'expérience ;
- un spécialiste du métier visé

COMPOSITION DU JURY — VAE

Deux membres externes :

- un télépilote professionnel avec plus de 2 années d'expérience ;
- un spécialiste du métier visé

Base légale

Date de décision	16/12/2020
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	16/12/2023

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS6902

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5325/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1 023
Parcours menés à terme	1 032
Taux d'achèvement	101 %
Période	02/2022 – 02/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1 466
Montant total engagé	3 740 735 €
Coût moyen par dossier	2 552 €
Durée moyenne	56 h
Période	12/2020 – 12/2023
France compétences	89 %
Reste à charge titulaire	6 %
France Travail	4 %
Entreprise	1 %
Régions	1 %
OPCO	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
État	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.